PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **7e jour du mois d'avril 2014,** à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30. Sont présents à la séance:

- monsieur le maire Hugues Grimard
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4 (Absente)
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- madame Marie-Christine Fraser, greffière

La conseillère Nicole Forgues a motivé son absence. Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

2014-85
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé, avec les ajouts suivants :

6.5 La Croisée des sentiers : demande d'appui financier au 25e anniversaire;
7.10 Transfert de responsabilité de dossiers municipaux.

Adoptée.

2014-86
ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2014

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2014, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

- Lettre de remerciements du Collectif des Femmes d'Action de la MRC des Sources.
- Lettre de remerciements du Conseil d'administration du Centre récréatif d'Asbestos pour l'implication financière de la Ville.

- Lettre de remerciements du Club de minéralogie d'Asbestos.

- Lettre du ministère des Transports du Québec concernant l'ouverture d'une nouvelle rue le long de la route 249.

- Lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire confirmant l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2014-216 de la Ville d'Asbestos.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT AU CONSEIL MUNICIPAL DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE D'ASBESTOS POUR L'ANNÉE 2013

Monsieur Joël Minville de la firme comptable Roy Desrochers Lambert, senc. fait la présentation du rapport financier de la Ville d'Asbestos pour l'année 2013, lequel est déposé officiellement aux membres du Conseil.

DEMANDES DES CONTRIBUABLES

Monsieur René Lachance demande au Conseil où en est rendu le projet d'agrandissement du terrain de balle Lou-Richard présenté au début du mois de mars.

Un citoyen se questionne sur l'importance d'une seconde route pour sortir du secteur des Trois-Lacs en cas de catastrophe majeure.

2014-87
AUTORISATION POUR FERMETURE DE PARTIES DE RUES - COURSE A PIED DE LA MARCHE POUR LA SANTÉ

CONSIDÉRANT la demande adressée à la Ville d'Asbestos par le comité organisateur de la Marche pour la santé;

CONSIDÉRANT que le nouveau volet à la marche pour la santé créé l'an passé, soit une course à pied a connu un fort succès;

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des coureurs et obtenir une couverture d'assurance adéquate, une autorisation doit être donnée par la Ville d'Asbestos pour l'obtention d'un permis pour évènements spéciaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos donne son accord pour la fermeture partielle de rues lors de la tenue de la course à pied organisée par le comité organisateur de la Marche pour la santé samedi, le 7 juin 2014 entre 7 h 00 et 13 h 30, comme suit :

Fermeture partielle de la rue (la voie descendante) de 7 h 00 à 13 h 30
- 1re Avenue (entre le parc du Centenaire et le boulevard du Conseil)

Fermeture d'une seule voie de 7 h 00 à 13 h 30
- Boulevard du Conseil - la section allant vers le sud (entre la 1re Avenue et le chemin St-Georges-Nord)
- La 249 (entre le chemin Laroche et le boulevard du Conseil)

Adoptée.

2014-88
GALA DE L'EXCELLENCE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ESCALE : PRIX DE L'AMBASSADEUR

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu de remettre une somme de 500 $ à titre de « Prix de l'ambassadeur » pour l'étudiant de l'École secondaire de l'Escale s'étant le plus démarqué par son engagement dans le rayonnement de l'école et de sa communauté. Ce prix sera remis lors du Gala de l'Excellence du Phénix qui aura lieu le 29 mai 2014. Cette somme sera prise à même les fonds découlant du tournoi de golf du maire.

Adoptée.

2014-89
AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat ;

CONSIDÉRANT QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes «Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie.»;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu de décréter le mois d'avril « Mois de la Jonquille ». De plus, le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée.

2014-90
CONTRIBUTION SPÉCIALE AU CLUB DE SOCCER ASBESTOS-DANVILLE

Suite à une demande du Club de soccer Asbestos-Danville de contribuer à défrayer le coût d'une partie de la location de gymnases pour les entrainements des joueurs à l'intérieur, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos accorde une somme de 500 $ à ce titre, somme prise à même les fonds provenant du tournoi de golf.

Adoptée.

2014-91
PARTICIPATION FINANCIÈRE AU 25E ANNIVERSAIRE DE LA CROISÉE DES SENTIERS

Dans le cadre du 25e anniversaire de l'organisme La Croisée des sentiers, une demande de participation financière de l'ordre de 500 $ est transmise au Conseil municipal pour les aider à défrayer l'activité prévue à cette occasion et qui sera tenue le 15 mai 2014. Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos octroie un montant de 500 $ pris à même les fonds du tournoi de golf pour cette activité spéciale.

Adoptée.

2014-92
APPROBATION DES DÉBOURSÉS DE MARS 2014

Après étude et vérification de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de mars 2014 au montant total de 740 196,34 $, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que ces déboursés soient approuvés tels que déposés.

Adoptée.

2014-93
PAIEMENT DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE D'ASBESTOS POUR L'ANNÉE 2014

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'autoriser le paiement des services de la Sûreté du Québec sur le territoire d'Asbestos, pour l'année 2014 au coût total de 547 271 $. Cette somme est payable en deux versements, soit au plus tard le 30 juin 2014 et au plus tard le 31 octobre 2014.

Adoptée.

2014-94
PAIEMENT QUOTE-PART : FRANCHISES COLLECTIVES EN ASSURANCE DES BIENS ET EN RESPONSABILITÉ CIVILE – TERME 2014-2015

Considérant la mise en place de deux franchises collectives soit une pour l'assurance des biens et l'autre pour l'assurance responsabilité civile, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

- de verser la somme de 16 404 $ constituant la quote-part de la Ville d'Asbestos au fonds de garantie de franchise collective en biens et celle de 34 027 $ constituant la quote-part de la Ville d'Asbestos au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2014-2015;

- d'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée.

2014-95
ADJUDICATION DU CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES – TERME 2014-2015

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos est partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement (Regroupement de Bécancour), pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchise collective;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres publiques a été fait pour le Regroupement de Bécancour ;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant : René Laporte & associés inc. à l'effet d'accepter la soumission de BFL Canada inc. pour ce qui concerne les assurances de dommages;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

- d'octroyer le contrat des assurances de dommages de la Ville d'Asbestos pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015 aux différents assureurs suivants via le courtier d'assurances BFL Canada inc.:

LISTE DES ASSUREURS PARTICIPANTS	
Garantie d'assurance	Assureur
Dommages aux biens	AIG du Canada et Zurich
Bris de machines	AIG du Canada
Délits	AIG du Canada
Responsabilité civile primaire	Souscripteurs du Lloyd's
Responsabilité civile complémentaire	Souscripteurs du Lloyd's
Responsabilité d'administration municipale	Souscripteurs du Lloyd's
Automobile des propriétaires	AIG du Canada

- de verser, pour le terme 2014-2015, la prime des assurances de la Ville d'Asbestos, soit un montant de 64 552 $ incluant les taxes afférentes, au mandataire des assureurs stipulés précédemment soit BFL Canada inc.

Adoptée.

VENTE POUR TAXES

Ce point n'est pas discuté puisqu'il n'y a aucune propriété à traiter pour vente pour taxes.

2014-96
ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PRÉRETRAITE DE MADAME DIANE HINSE

Le Conseil municipal a pris connaissance d'une lettre de madame Diane Hinse, agente de loisir et culture, informant le directeur général et directeur du personnel de son désir de se prévaloir du programme de préretraite offert par la Ville d'Asbestos, et ce, à compter du 1er octobre 2014. Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'accepter la demande de madame Hinse à l'effet de bénéficier du programme de préretraite, et ce, à compter de cette date.

Adoptée.

2014-97
ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PRÉRETRAITE DE MADAME LISE GAGNÉ

Le Conseil municipal a pris connaissance d'une lettre de madame Lise Gagné, adjointe à la direction générale et au greffe, informant le directeur général et directeur du personnel qu'elle prendra sa préretraite à la fin de l'année 2014. Puisque madame Gagné est admissible au programme de préretraite offert par la Ville d'Asbestos, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'accepter la demande de madame Gagné à l'effet de bénéficier dudit programme de préretraite, et ce, à la date fixée par celle-ci.

Adoptée.

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER POUR L'ÉLECTION DU 3 NOVEMBRE 2013

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, qui stipule ce qui suit :

> *« Le trésorier doit, au plus tard le 1er avril de chaque année, déposer devant le Conseil de la municipalité un rapport de ses activités prévues au présent chapitre pour l'exercice financier précédent. Il transmet ce rapport au directeur général des élections. »*

La trésorière informe le Conseil municipal et le directeur général des Élections du Québec qu'il y a eu des activités au chapitre XIII (financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et contrôle des dépenses électorales) de la LERM pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013. Le rapport est déposé à cet effet et sera expédié au bureau du Directeur général des élections du Québec (DGE).

2014-98
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d'Asbestos renouvelle son adhésion 2014 au montant de 142 $ excluant les taxes au Carrefour Action municipale et famille.

Adoptée.

2014-99
TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ DE DOSSIERS MUNICIPAUX

Suite aux nominations et représentations entérinées à la séance de janvier dernier par la résolution numéro 2014-38, il y a lieu de transférer certains dossiers. En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu de transférer les porteurs de dossiers comme suit :

- La conseillère Nathalie Durocher reprend le dossier de Villes et Villages en santé;
- La conseillère Nicole Forgues reprend le dossier de la Politique de la famille et évènement famille.

Adoptée.

2014-100
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-217 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-187 RELATIF À LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Chacun des membres du Conseil a reçu copie du projet de règlement ordonnant et décrétant l'abrogation de l'article 16 « Compteur d'eau » du règlement numéro 2012-187 relatif à la gestion de l'eau potable. Par conséquent, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'adopter le règlement et qu'il soit transcrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

AVIS DE MOTION
Modification au Règlement numéro 2013-204 : Rejets dans les réseaux d'égouts municipaux

Le conseiller Pierre Benoit donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il proposera ou fera proposer un règlement modifiant l'article 6.8 concernant les concentrations et les types de « HAP » (Hydrocarbure Aromatique Polycyclique) qui doivent être analysés dans les eaux usées rejetées dans le réseau d'égout sanitaire.

Adoptée.

2014-101
COMITÉ DE SIGNALISATION ET DE CIRCULATION: ADOPTION DES RECOMMANDATIONS

Considérant les recommandations du Comité de signalisation et de circulation qui s'est réuni au cours du mois de mars dernier, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que le Conseil municipal adopte les recommandations comme suit :

- Il y aura adoption à la séance de mai prochain du nouveau règlement sur la circulation des véhicules hors route avec le parcours autorisé.

- La limite de vitesse permise sur tout le territoire du secteur Trois-Lacs est fixée à 30 km/heure. Le règlement concernant certaines limites de vitesse devra être modifié en conséquence.

- Une zone scolaire sera créée entre la rue Poitras et la rue Gilbert suite à une demande de limiter la vitesse sur cette partie de rue. Des panneaux indicateurs de zone scolaire seront installés avec des lignes blanches sur la chaussée. Le règlement concernant certaines limites de vitesse devra être modifié en conséquence.

- Une demande de panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection de Genest et Fréchette est refusée.

- La pose d'arrêts obligatoires à l'intersection de la rue Demers et 5e Avenue est autorisée.

- On conserve la zone de 30 km/heure sur la partie de rue Noël jusqu'à la rue Gagnon. Le règlement concernant certaines limites de vitesse devra être modifié en conséquence.

- La circulation des véhicules lourds est interdite sur la rue Laurier, entre la route 249 et les limites municipales. Le règlement concernant la circulation de véhicules lourds devra être modifié en conséquence.

Adoptée.

2014-102
CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE: RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2014

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos renouvelle son adhésion auprès du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2014, et ce, au coût de 120 $.

De plus, que messieurs Pierre Benoit, conseiller et Daniel Garant, directeur du service des Loisirs soient les représentants de la Ville d'Asbestos à cet organisme.

Adoptée.

2014-103
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ASBESTOS - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Bibliothèque municipale d'Asbestos présente un projet dans le cadre du Programme d'aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, et ce, afin de faire l'acquisition de documents tel que livres, livres sonores, dvd et disques compacts ainsi que l'abonnement à certains journaux et revues. Que monsieur Daniel Garant, directeur responsable de la Bibliothèque soit la personne mandatée pour signer la demande d'aide financière pour et au nom de la Bibliothèque municipale d'Asbestos.

Adoptée.

RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION ÉMIS PAR LE SERVICE D'INSPECTION

Le Conseil prend connaissance du rapport du mois de mars 2014 préparé par le Service d'inspection, qui se détaille comme suit :

	NOMBRE DE PERMIS	VALEUR DÉCLARÉE	CUMULATIF
Janvier 2014	12	563 800 $	563 800 $
Février 2014	10	80 500 $	644 300 $
Mars 2014	15	124 100 $	768 400 $

2014-104
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE : RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2014

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d'Asbestos renouvelle son adhésion auprès du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie pour l'année 2014, et ce, au coût de 75 $.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

- Un citoyen se questionne sur les poteaux électriques doubles.

- Un citoyen veut des précisions sur la circulation des véhicules lourds sur le boulevard Saint-Luc.

- Une citoyenne fait part au Conseil que des contribuables font fondre la neige dans leur cour avec l'eau de Ville.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- Le conseiller Jean Roy mentionne que la problématique d'éclairage au Trois-Lacs sera graduellement évaluée et corrigée sur plusieurs années. Il invite aussi la population au souper Cheveux d'ange au profit de Leucan qui aura lieu au Club de golf d'Asbestos le 1er mai 2014 au coût de 25 $.

- La conseillère Nathalie Durocher invite la population à visiter la page Facebook de la Ville d'Asbestos afin d'y découvrir les installations sportives de la Ville et courir la chance de gagner des prix dans le cadre du Défi 5/30 équilibre. Elle mentionne aussi la tenue de l'assemblée générale annuelle de Transbestos.

- Le conseiller Alain Roy parle brièvement du Comité consultatif d'urbanisme et mentionne qu'une orientation sur un plan d'urbanisme sera possiblement prêt à l'automne. De plus, il invite les citoyens à assister aux activités de la Semaine du Livre qui se déroulent cette semaine. Il termine en mentionnant que les comités de citoyens annoncés plus tôt cette année seront sous peu mis en place.

2014-105
LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Serge Boislard propose que la présente séance soit levée à compter de 21 h 00.

Adoptée.

HUGUES GRIMARD, MAIRE	**MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE**

/LG